

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

ORDONNANCE N° 11 / PR-SCG

rectificative à la loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Dahomey.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement

VU la loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er.- La loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Dahomey est rectifiée et corrigée ainsi qu'il suit :

TITRE II

INSIGNES - MANIERE DE LES PORTER - GRADES

Article II-3 : Au lieu de : . . . . . ruban noir . . . . .

L i r e : . . . . . ruban moiré . . . . .

Article II-5, dernier alinéa :

Au lieu de :

Les modèles de chacun des insignes sont déposés au Conseil de l'Ordre.

L i r e :

Les modèles de chacun des insignes sont déposés à la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Dahomey.

Article II-8, alinéa 1er : Au lieu de : barette, lire : ... barette..

.../...

TITRE III

ADMISSIONS ET PROMOTIONS DANS L'ORDRE

Section I - Nomination à titre normal -

Article III-8, dernier alinéa :

Au lieu de :

Font exception au présent article III-8 les décorations prévues à l'article III-9 ci-dessous.

L i r e :

Font exception au présent article les décorations prévues à l'article III-9 ci-dessous.

Section III - Nomination à titre posthume

Au lieu de : Article III-11, lire : Article III-10.

REMARQUES GENERALES

1° - Au lieu de : GRAND-CROIX, écrire : GRAND-CROIX -

2° - Au lieu de : Fait à Cotonou, le 10 Août 1965 -

L i r e : Fait à Cotonou, le 14 Août 1965.

ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi d'Etat./.-

Fait à COTONOU, le 11 MARS 1966

Par le Président de la République,

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,

Arsène KINDE.-

Général Christophe SOGLO.-

Ampliations : FR 4 - Gde.Chanc.8 -  
SGC 4 - IAA 2 - Ministères (moins les Hauts  
Commissariats) 9 - JORD I.